

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 18 mai 2018

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 26 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Martine CESARI - Frédéric COLLART - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Bernard JACQUIER - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Jean-Pierre SERRUS - Martine VASSAL.

Etaient absents et représentés Madame et Monsieur :

Nicolas ISNARD représenté par Didier KHELFA - Danielle MILON représentée par Roland GIBERTI.

Etaient absents et excusés Madame et Messieurs :

Gérard BRAMOULLÉ - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSÈS - Michel ROUX.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TRA 016-3692/18/BM

**■ Approbation d'une convention relative à l'intégration du passage du BHNS Zenibus sur le pont ferroviaire des Florides à Marignane, avec l'Etat
MET 18/7119/BM**

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence a mis en service le BHNS ZENIBUS en juin 2016 sur le réseau des bus de l'étang. Elle s'est engagée dans un projet de prolongation de cette ligne jusqu'à la ZAC des Florides à l'ouest sur la commune de Marignane, et jusqu'à la halte ferrée de Plan de Campagne à l'est sur la commune des Pennes Mirabeau.

Les études préliminaires de cette extension ont permis d'identifier des points de congestion de circulation aux heures de pointes, pénalisant l'exploitation du BHNS. Tel est le cas à l'entrée principale sud-ouest de Marignane, sur la RD9. Les possibilités d'aménagement de couloir de bus à cet endroit sont inexistantes puisque la D9 franchit le canal du Rove à cet endroit sur un ouvrage d'art à l'emprise limitée. Toutefois, un ouvrage ferroviaire contigu au pont routier franchi également le canal à cet endroit.

Les deux tabliers partagent les mêmes appuis. Les appuis et le tablier ferroviaire doivent faire l'objet d'une réhabilitation menée par l'État.

Aussi, la Métropole souhaite saisir cette opportunité afin d'étudier la possibilité de faire passer le BHNS sur le pont ferroviaire aux heures de pointes, s'affranchissant ainsi des contraintes circulatoires.

Il est donc nécessaire de reprendre les études engagées par l'État pour la réhabilitation du pont ferroviaire des Florides pour vérifier la faisabilité d'un usage mixte de celui-ci (train + BHNS). La Métropole, demandeuse de cette étude complémentaire, s'engage par la convention jointe à la financer, pour un montant de 22 786 € HT, soit 27 343,20 € TTC.

Signé le 18 Mai 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 31 mai 2018

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 relatif à la création de la Métropole Aix-Marseille-Provence
- La délibération n° HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole;
- L'intérêt de mettre en place une utilisation mixte du pont ferroviaire des Florides,
- La lettre de saisine du Président de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire Marseille Provence du 15 mai 2018.

Où le rapport ci-dessus,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Délibère**

Article 1 :

Est approuvée la convention ci-annexée entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et l'État concernant le financement des études complémentaires nécessaires à la prise en compte du passage d'un bus à haut niveau de service sur le pont ferroviaire des Florides à Marignane

Article 2 :

Est approuvé le financement par la Métropole Aix-Marseille-Provence de ces études pour un montant de 22 786 € HT soit 27 343,20 € TTC

Article 3 :

Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires à l'opération BHNS Bus de l'Etang n° 2016800300 sont inscrits au Budget Annexe des Transports de la Métropole Aix-Marseille-Provence - sous les imputations suivantes : Nature : 2031 - Sous-politique : C210

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Mobilité, Déplacements et Transports

Jean-Pierre SERRUS

**Signé le 18 Mai 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 31 mai 2018**